



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 7 septembre 2021 à 19 h  
Séance virtuelle - webdiffusion seulement**

---

**PRÉSENCES :**

Madame Émilie Thuillier, Mairesse d'arrondissement  
Madame Effie Giannou, Conseillère du district de Bordeaux-Cartierville  
Madame Nathalie Goulet, Conseillère du district d'Ahuntsic  
Monsieur Hadrien Parizeau, Conseiller du district de Saint-Sulpice  
Monsieur Jérôme Normand, Conseiller du district du Sault-au-Récollet

**AUTRES PRÉSENCES :**

Madame Diane Martel, Directrice d'arrondissement  
Monsieur Dominique Paquin, Directeur des travaux publics  
Madame Marie-Josée Trudeau, Chef de division développement social, projets majeurs et événements publics  
Monsieur Clément Charette, Chef de division urbanisme, permis et inspections  
Monsieur Alexandre Lelièvre, Commandant PDQ 27  
Madame Chantal Châteauvert, Secrétaire d'arrondissement

---

**Ouverture de la séance**

La mairesse d'arrondissement constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 01.

10.01A

---

**Présentation du plan d'action intégré en diversité et en inclusion sociale 2021-2026**

10.01B

---

**Information par les membres du conseil d'arrondissement**

La mairesse d'arrondissement ainsi que les conseillères et conseillers abordent les sujets suivants :

- Madame Émilie Thuillier :
- Revient d'abord sur la séance extraordinaire, tenue le 27 août dernier :
    - Octroyer un contrat de services professionnels d'auscultation du mur de pierres patrimonial et de préparation des plans en amont des travaux à réaliser dans le cadre du projet de trottoir et de piste cyclable sur Gouin Ouest dans le quartier Saraguay;
    - Approuver la nomination de M. Marc Cardinal à titre de directeur de la Direction performance, greffe et services administratifs et du greffe à compter de la fin septembre.
  - Déploie d'avoir à rejeter les soumissions en raison des prix trop élevés pour deux projets d'importance, le réaménagement du skatepark au parc Ahuntsic et la réfection de la pataugeoire et du pavillon des baigneurs au parc Henri-Julien (20.10 et 20.11).

- Annonce un soutien de 70 K\$ aux trois SDC du territoire et à l'AGAGO en appui au développement économique local (20.02 et 20.05)
  - Annonce le lancement de l'appel de proposition pour l'élaboration de la vision et du plan de développement économique de l'arrondissement (20.09).
  - Annonce l'installation de nouveaux panneaux d'arrêt dans l'arrondissement (40.02 et 40.13)
- Monsieur Hadrien Parizeau :
- Déploire que les panneaux d'arrêt et les dos d'âne n'aient pas été installés pour la rentrée scolaire.
  - Exprime la solidarité montréalaise à la diaspora haïtienne frappée par un autre tremblement de terre.
  - Remercie l'organisme Loisirs SophieBaratet félicite les jeunes qui ont remporté le concours de dessin.
  - Témoigne son appréciation aux commerçants du secteur de Louvain Est pour le 5 à 7 à l'Esplanade, un secteur prometteur avec un grand potentiel de développement économique.
  - Invite la population de l'arrondissement, surtout les jeunes, à exprimer leur voix le 20 septembre à l'élection fédérale.
- Madame Effie Giannou :
- Souhaite une bonne rentrée aux élèves et au personnel enseignant et invite la population à lui communiquer les enjeux de sécurité aux abords des écoles de son district.
  - Annonce le recrutement de brigadier scolaire par le SPVM.
  - Fait la promotion du Marché Cartierville et invite la population à en profiter d'ici le 3 octobre.
  - Déploire le manque de coordination entre les différents chantiers de construction, ce qui interfère avec la circulation automobile dans le district de Bordeaux-Cartierville.
- Madame Nathalie Goulet
- Remercie les équipes techniques qui rendent possible la tenue de la séance en webdiffusion, et ce, tout en déplorant l'impossibilité de se réunir en raison des recommandations de la Santé publique dans le contexte de la 4<sup>e</sup> vague de la COVID-19.
  - Annonce la réfection majeure du stade de baseball Garry-Carter, ce qui va permettre d'optimiser son utilisation, tout en précisant que 20 arbres, dont 15 frênes, devront être abattus et que 40 nouveaux arbres seront plantés.
  - Annonce la seconde consultation pour le réaménagement du parc Zotique-Racicot à venir le 22 septembre.
  - Souligne l'adoption du nouveau plan en inclusion et en diversité sociale 2021-2026 et remercie les organismes qui ont généreusement partagé leurs expertises (12.01).
  - Annonce le retour de la brigade neige du Carrefour Jeunesse Emploi qui aide les aînés avec le déneigement gratuitement, permettant ainsi de briser l'isolement (20.03).
- Monsieur Jérôme Normand :
- Offre sa solidarité au peuple Haïtien et à toutes les personnes d'origine haïtienne. Rappelle l'aide d'urgence offerte par la mairesse à la suite du tremblement de terre du 14 août dernier.
  - Annonce que Danny Laferrière a visité la nouvelle bibliothèque interarrondissements lors de son inauguration, dont le nom « Cœur nomade » a été sélectionné parmi 80 propositions soumises à la population. Des jeunes des deux arrondissements ont pris part à cet événement.
  - Annonce la rencontre à venir pour la deuxième phase de consultation visant la réfection du secteur Nord du parc des Hirondelles, le 21 septembre.

- Annonce que les travaux aux abords de l'école de la Visitation sont terminés, et ce, tout en précisant qu'il s'agit de la première école du district du Sault-au-Récollets ayant bénéficié du Programme de sécurisation aux abords des écoles. Au total, 12 saillies, dont 11 verdies, et deux dos-d'âne ont été aménagés sur les rues adjacentes.
- Rappelle que les travaux de prolongement de la piste cyclable sur la rue Prieur, à proximité de l'école de la Visitation, et sur la rue De Saint-Firmin permettront une offre bonifiée pour des déplacements sécuritaires dans le secteur.

10.02

---

**Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure.**

Aucune demande.

10.03

---

**Correspondance et dépôt de documents.**

Le conseiller Hadrien Parizeau dépose les documents suivants :

- Apaisement de la circulation dans Youville;
- Sécurisation des intersections Youville (40.13).

10.04

---

**Période de questions du public**

À 19 h 27, la mairesse d'arrondissement annonce le début de la période de questions réservée au public. Les personnes identifiées ci-dessous ont acheminé des questions aux membres du conseil d'arrondissement concernant les sujets suivants :

- |                   |   |
|-------------------|---|
| Caroll Baldoxeda  | - Propreté sur la rue Fleury, entre l'avenue Papineau et le boulevard Saint-Michel.   |
| Lynne Poirier     | - Déangement causé par l'éclairage extérieur d'un voisin.   |
| Martine Allard    | - Circulation cycliste problématique sur l'avenue Christophe-Colomb.  |
| Céline Laperrière | - Pétition contre l'implantation de pistes cyclables sur la rue Saint-Denis, entre les rues Sauvé et Prieur, acheminée le 18 août.                    |
| Olivier Gascon    | - Inefficacité des mesures de ralentissement de la circulation sur les rues Hogue et Meilleur. Demande un comptage des véhicules.                     |
| Scott McKay       | - Nuisances causées au voisinage par un bar sur la rue Fleury à l'angle de la rue Sacré-Cœur.   |
| Antoine Bouchard  | - Demande de mesures d'atténuation de la vitesse sur la rue Verville, entre la rue Dazé et le boulevard Gouin.  |
| Olivier Mineau    | - Demande d'accélérer le suivi du dossier 21-59180 pour l'atténuation de la vitesse sur la rue Verville entre les boulevards Henri-Bourassa et Gouin. |
| Raphaëlle Lebrun  | - Demande d'accélérer le suivi du dossier 21-59180 pour l'atténuation de la vitesse sur la rue Verville entre les boulevards Henri-Bourassa et Gouin. |

Manon Blais	- Pétition pour obtenir un nouveau parc à chien dans le domaine Saint-Sulpice.
Marianne Bonnaud-Thériault	- Signalisation problématique à l'intersection du boulevard de l'Acadie et de la rue Chabanel obligeant à traverser la rue Chabanel uniquement du côté nord.
Husam Chaya	- Problème de vitesse automobile sur la rue Verville.
Karyne Blanchette	- Demande d'accélérer le suivi d'un dossier d'émondage qui date de deux ans et trois mois (19-331878).
Lucie Jamison	- Demande de mesures d'atténuation de la vitesse sur la rue Verville, entre les boulevards Henri-Bourassa et Gouin.
Séverine Le Page	- Dénonce la circulation de camions de collecte du recyclage et des ordures, en contravention de la réglementation, sur diverses pistes cyclables, sur l'avenue Christophe-Colomb, les rues Sauriol et Prieur et sur le REV rue Lajeunesse.
Caroline Chen	- Demande de dos-d'âne sur la rue Legendre et l'avenue Henri-Julien.
Frédéric Bataille	- Demande d'interdire le virage à gauche sur l'avenue Christophe-Colomb sur le feu régulier et de ne le permettre que sur le feu réservé.
Agnes Hartel	- Demande de dos-d'âne sur la rue Legendre et les avenues Émile-Journault et Henri-Julien.
Gilles Lemay	- Demande de rapprocher le mécanisme de détection ou d'installer un poteau avec bouton pour la lumière à l'intersection des rues Berri et Crémazie (pour traverser le métropolitain vers le sud) sur la piste cyclable du REV.
Éliane Cazeneuve	- Demande de synchronisation des feux vélo sur le REV pour que les cyclistes n'aient pas besoin de s'arrêter au moins sur 2 rues, voire sur 4, en roulant à 20/30 km/h.
Annie Paquette	- Dénonce des événements non admissibles (mariage) ayant lieu les fins de semaine au parc de Beauséjour sur une base régulière.
Christine Lapointe-Lagueux	- Problèmes d'achalandage démesurés occasionnant une circulation excessive et un besoin de stationnement non adapté au secteur avoisinant le parc de Beauséjour.
Gilles Larocque	- Demande pourquoi la séance du CA de septembre se tient en webdiffusion / Demande par quoi serait remplacée la taxe neige si elle était abolie (réf. motion).
Richard Williams	- Remerciement pour l'efficacité du nettoyage dans les parcs, notamment le parc Henri Julien / Demande pour quand des pistes cyclables protégées sur l'avenue Henri Julien et la rue Saint-Hubert, tout en déplorant l'absence d'infrastructure permettant d'accéder au REV dans Youville.
Hamid Bouabid	- Demande que le conseil valide une interdiction de stationner pour les non-résidents sur les rues avoisinant le parc de Beauséjour.
Samuel Milette-Lacombe	- Demande de conserver les délinéateurs toute l'année sur les pistes cyclables des rues Sauriol et Prieur.
Linda Voyer	- Demande quel est l'achalandage acceptable du parc de Beauséjour et du secteur résidentiel l'entourant.
William Lareau	- Demande à comprendre la vision de l'administration concernant les problèmes du secteur du parc de Beauséjour à la suite de la fermeture du stationnement et de l'autorisation des BBQ.
Miria Elias	- Demande d'expliquer le choix de permettre les BBQ dans le parc de Beauséjour.

Daniel Barbeau - Demande de sensibiliser les commerçants de la rue Fleury Ouest au problème de bruit causé par les camions de livraison et la récupération des déchets des commerces, notamment en demandant aux employés de faire attention de ne pas faire de bruits excessifs, particulièrement avant 7h.

Dina Carbone - Demande de suivi pour le dossier d'apaisement de la circulation qui a pris de l'ampleur sur l'avenue De Lorimier.

Cette période de questions prend fin à 20 h 43.

10.05

---

#### **Période de questions des membres du conseil**

Monsieur Hadrien Parizeau demande à la mairesse si elle s'engage à déposer le courriel du CCMU recommandant la tenue de la séance du conseil d'arrondissement en webdiffusion.

Cette période de questions prend fin à 20 h 46.

10.06

---

#### **CA21 09 0227**

##### **Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 septembre 2021.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 septembre 2021, en y ajoutant le point suivant :

**40.13** Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance afin d'autoriser l'installation de panneaux d'arrêts à diverses intersections de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

---

#### **CA21 09 0228**

##### **Approuver les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'arrondissement tenues les 5 juillet et 27 août 2021.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

de considérer comme lus et ratifier les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'arrondissement tenues les 5 juillet et 27 août 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.08

---

**CA21 09 0229**

**Adopter le Plan d'action intégré en diversité et en inclusion sociale 2021-2026 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'adopter le Plan d'action intégré en diversité et en inclusion sociale 2021-2026 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.01 1213060023

---

**CA21 09 0230**

**Accorder un soutien financier de 10 000 \$ à la Société de développement commercial District central pour la réalisation d'une murale artistique sur le bâtiment portant le numéro 9200, rue Meilleur / Approuver un projet de convention à cet effet / Imputation à la réserve développement.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

1. d'accorder un soutien financier de 10 000 \$ à la Société de développement commercial District central, pour l'année 2021, pour la réalisation d'une murale artistique sur le bâtiment portant le numéro 9200, rue Meilleur;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1211388014

---

**CA21 09 0231**

**Accorder un soutien financier de 20 000 \$ provenant du service du développement économique à l'Association des gens d'affaires de Gouin Ouest (AgaGO) dans le cadre du plan de relance économique 2021 « Agir maintenant pour préparer la relance » / Approuver un projet de convention à cet effet.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

1. d'accorder un soutien financier de 20 000 \$ à l'Association des gens d'affaires de Gouin Ouest (AgaGO), dans le cadre du plan de relance économique 2021 « Agir maintenant pour préparer la relance »;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1211388010

---

**CA21 09 0232**

**Accorder un soutien financier non récurrent de 11 000 \$, taxes incluses, au Carrefour jeunesse emploi Ahuntsic Bordeaux Cartierville, pour la réalisation du projet « Brigade neige », pour la période du 1er novembre 2021 au 30 avril 2022 / Approuver un projet de convention à cet effet.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 11 000 \$ à l'organisme Carrefour jeunesse emploi Ahuntsic Bordeaux Cartierville pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2021 au 30 avril 2022 pour la réalisation du projet « Brigade neige »;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1213060014

---

**CA21 09 0233**

**Accorder un soutien financier totalisant la somme de 34 394 \$ à différents organismes, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'édition 2021-2022 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans / Approuver des projets de convention à cet effet.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 34 394 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'édition 2021 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans :

ORGANISME	PROJET	PÉRIODE	MONTANT
Entre-Maisons Ahuntsic	Intervention de milieu jeunesse en HLM	Cycle d'une année scolaire (2021-2022)	17 298 \$
Table de concertation jeunesse Bordeau-Cartierville	Un Milieu Ouvert sur ses Écoles (MOÉ) et ses ICS	Cycle d'une année scolaire (2021-2022)	17 096 \$

2. d'approuver les deux projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1212971007

**CA21 09 0234**

**Accorder un soutien financier totalisant la somme de 50 000 \$ à la Société de développement commercial District central (20 000 \$), à la Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest (15 000 \$) et à la S.I.D.A.C La Promenade Fleury (15 000 \$), pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives de développement économique / Approuver des projets de convention à cet effet / Imputation à la réserve développement.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 50 000 \$, aux organismes ci-après désignés, dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives de développement économique, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

ORGANISME	PROJET ET PÉRIODE	MONTANT
Société de développement commercial District central	8 septembre au 31 décembre 2021	20 000\$
Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest	8 septembre au 31 décembre 2021	15 000\$
S.I.D.A.C. La Promenade Fleury	8 septembre au 31 décembre 2021	15 000\$

2. d'approuver les trois projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1211388011

---

**CA21 09 0235**

**Accorder un contrat à Dénéigement & Excavation M. Gauthier inc. pour les services de location d'un balai aspirateur compact avec opérateur pour le nettoyage des pistes cyclables de l'arrondissement pour une durée de vingt-quatre mois avec option de renouvellement de douze mois - Dépense totale de 108 361,64 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18671 lot 1 - 5 soumissionnaires.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

1. d'accorder à Dénéigement & Excavation M. Gauthier inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services de location d'un balai aspirateur compact avec opérateur pour le nettoyage des pistes cyclables de l'arrondissement, pour une durée de vingt-quatre mois avec option de renouvellement de douze mois, aux prix de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public 21-18671 - lot 1;
2. d'autoriser une dépense totale de 108 361,64 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 1217445001

---



**CA21 09 0236**

**Accorder un contrat de gré à gré à Les YMCA du Québec (Cartierville) pour la surveillance, l'animation et la gestion des réservations pour les sports de glace de la patinoire Bleu Blanc Bouge au parc de Mézy pour les saisons 2021-2022 et 2022-2023, pour un montant maximal de 134 478,29 \$ / Approuver un projet de convention à cet effet.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

1. d'accorder un contrat de gré à gré à Les YMCA du Québec (Cartierville), pour la surveillance, l'animation et la gestion des réservations pour les sports de glace de la patinoire Bleu Blanc Bouge au parc de Mézy pour les saisons 2021-2022 et 2022-2023, pour une somme maximale de 134 478,29 \$;
2. d'approuver la convention à cet effet;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.07 1213060024

---

**CA21 09 0237**

**Exercer l'option de renouvellement d'un an, soit du 1er octobre 2021 au 30 septembre 2022, pour la gestion des animaux incluant les frais d'hébergement, de soins vétérinaires et les services de capture-stérilisation-retour-maintien (CSRМ) dans le cadre du contrat de services accordé à La société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) (S.P.C.A.) (réf. CA19 09 0197) | Autoriser à cette fin une dépense de 188 560 \$, taxes incluses.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

1. d'exercer l'option de renouvellement d'un an, soit du 1<sup>er</sup> octobre 2021 au 30 septembre 2022, pour la gestion des animaux incluant les frais d'hébergement, de soins vétérinaires et les services de capture-stérilisation-retour-maintien (CSRМ) dans le cadre du contrat de services accordé à La société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) (S.P.C.A.) (réf. CA19 09 0197);
2. d'autoriser à cette fin une dépense de 188 560 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.08 1213893001

---

**CA21 09 0238**

**Autoriser le lancement d'un appel de propositions de services professionnels et réserver une somme de 50 000\$ pour l'élaboration d'une vision et d'un plan de développement économique pour l'arrondissement pour la période 2022-2025 / Imputation à la réserve développement.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'autoriser le lancement d'un appel de propositions de services professionnels pour l'élaboration d'une vision et d'un plan de développement économique pour l'arrondissement pour la période 2022-2025;
2. d'autoriser à cette fin une dépense de 50 000 \$;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.09 1211388013

---

**CA21 09 0239**

**Rejeter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public S-AC-2021-002 pour les travaux d'aménagement du skatepark au parc Ahuntsic en raison des prix de soumission élevés (2 soumissionnaires).**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier  
appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

de rejeter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public S-AC-2021-002 pour les travaux d'aménagement du skatepark au parc Ahuntsic en raison des prix de soumission élevés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.10 1216074002

---

**CA21 09 0240**

**Rejeter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public S-AC-2021-005 pour la construction du pavillon des baigneurs et la réfection du chalet existant et de la pataugeoire au parc Henri-Julien en raison des prix de soumission élevés (2 soumissionnaires).**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier  
appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

de rejeter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public S-AC-2021-005 pour la construction du pavillon des baigneurs et la réfection du chalet existant et de la pataugeoire au parc Henri-Julien en raison des prix de soumission élevés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.11 1217058002

---

**CA21 09 0241**

**Autoriser une dépense additionnelle de 12 439,55 \$, taxes incluses, à titre de frais incidents pour les travaux de remplacement du terrain synthétique du parc Marcelin-Wilson dans le cadre du contrat accordé à Les Excavations Super inc. majorant ainsi la dépense totale de 987 732,53 \$ à 1 000 172,08 \$, taxes incluses.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier  
appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'autoriser une dépense additionnelle de 12 439,55 \$, taxes incluses, à titre de frais incidents pour les travaux de remplacement du terrain synthétique du parc Marcelin-Wilson dans le cadre du contrat accordé à Les Excavations Super inc., majorant ainsi la dépense totale de 987 732,53 \$ à 1 000 172,08 \$, taxes incluses;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.12 1207667003

---

#### **CA21 09 0242**

**Approuver l'addenda à la convention intervenue le 12 avril 2021 avec Artémis Faune inc. pour l'élaboration d'un plan de contrôle des nuisances occasionnées par les bernaches du Canada dans les parcs de l'arrondissement, pour les années 2021 et 2022.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'autoriser les modifications à la convention de services professionnels intervenue avec Artémis Faune inc. pour l'élaboration d'un plan de contrôle des nuisances occasionnées par les bernaches du Canada dans les parcs de l'arrondissement, pour les années 2021 et 2022, afin de préciser l'objet, la durée et les conditions d'annulation du contrat (référence : CA21 09 0084);

d'approuver l'addenda à la convention à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.13 1213345002

---

#### **CA21 09 0243**

**Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, l'offre de l'arrondissement de Saint-Laurent d'assurer les tâches administratives requises pour l'élaboration d'un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur de planification détaillée de l'aire TOD de la station Bois-Franc et réserver à cette fin une somme de 20 000 \$ / Imputation à la réserve développement.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

1. d'accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, l'offre de l'arrondissement de Saint-Laurent d'assurer les tâches administratives requises pour l'élaboration d'un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur de planification détaillée de l'aire TOD de la station Bois-Franc;
2. de réserver à cette fin une somme de 20 000 \$;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.14 1211066017

---

**CA21 09 0244**

**Accorder un contrat de gré à gré à Construction EMCON inc. pour la fourniture et la mise en place d'acier d'armatures pour la construction d'une dalle-radier aux fins d'entreposage de divers matériaux granulaires au clos de voirie Port-Royal, situé au 388, rue de Port-Royal Est, pour une somme maximale de 96 192,69 \$, taxes incluses (contrat : 85 886,33 \$ + budget de contingences : 10 306,36 \$).**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'accorder un contrat de gré à gré à Construction EMCON inc. pour la fourniture et la mise en place d'acier d'armatures pour la construction d'une dalle-radier aux fins d'entreposage de divers matériaux granulaires au clos de voirie Port-Royal, situé au 388, rue de Port-Royal Est, pour une somme maximale de 85 886,33 \$, taxes incluses;
2. d'autoriser une dépense de 10 306,36 \$, taxes incluses, pour le budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense totale de 96 192,69 \$, incluant les taxes et le budget de contingences;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.15 1214140003

---

**CA21 09 0245**

**Accorder un contrat de gré à gré à Réfection PHOENIX inc. pour le coffrage, le béton, le scellant et la mise en place de l'isolant sous dalle pour la construction d'une dalle-radier aux fins d'entreposage de divers matériaux granulaires au clos de voirie Port-Royal, situé au 388, rue de Port-Royal Est, pour une somme maximale de 103 328,04 \$, taxes incluses (contrat : 93 934,58 \$ + budget de contingences : 9 393,46 \$).**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'accorder un contrat de gré à gré à Réfection PHOENIX inc. pour le coffrage, le béton, le scellant et la mise en place de l'isolant sous dalle pour la construction d'une dalle-radier aux fins d'entreposage de divers matériaux granulaires au clos de voirie Port-Royal, situé au 388, rue de Port-Royal Est, pour une somme maximale de 93 934,58 \$, taxes incluses;
2. d'autoriser une dépense de 9 393,46 \$, taxes incluses, pour le budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense totale de 103 328,04 \$, incluant les taxes et le budget de contingences;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.16 1214140002

---

**CA21 09 0246**

**Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 31 juillet 2021.**

Considérant qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de prendre acte du rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 31 juillet 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1219298001

---

#### CA21 09 0247

**Accorder un soutien financier non récurrent de 5 000 \$ à la Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise (SPDTQ - EspaceTrad) pour la 29<sup>e</sup> édition du Festival Trad Montréal du 1<sup>er</sup> au 5 septembre 2021.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'accorder un soutien financier non récurrent de 5 000 \$ à la Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise (SPDTQ - EspaceTrad) pour la 29<sup>e</sup> édition du Festival Trad Montréal du 1<sup>er</sup> au 5 septembre 2021;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1213060025

---

#### CA21 09 0248

**Accorder un soutien financier non récurrent de 3 500 \$ à la Société d'histoire d'Ahuntsic-Cartierville (SHAC) afin de la soutenir dans la poursuite de ses activités.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'accorder un soutien financier non récurrent de 3 500 \$ à la Société d'histoire d'Ahuntsic-Cartierville (SHAC) afin de la soutenir dans la poursuite de ses activités;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 1216237001

---

#### CA21 09 0249

**Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 9 250 \$ aux organismes suivants : Association des Braves d'Ahuntsic inc. (3 000 \$), Solidarité Ahuntsic (5 000 \$), Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (C.L.I.C.) (750 \$) et Ahuncycle (500 \$).**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier  
appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 9 250 \$ aux organismes ci-après mentionnés :

- Association des Braves d'Ahuntsic inc.	3 000 \$
- Solidarité Ahuntsic	5 000 \$
- Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (C.L.I.C.)	750 \$
- Ahuncycle	500 \$

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1216237002

---

#### CA21 09 0250

**Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, de l'aide financière de 16 400 \$, provenant du Ministère de la famille dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques, édition 2020-2021.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier  
appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de demander au comité exécutif de la Ville de Montréal de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, d'une contribution financière de 16 400 \$, provenant du ministère de la Famille, dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques.

Edition 2020-2021  
16 400 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1216237003

---

#### CA21 09 0251

**Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment portant le numéro 8780, rue Meunier, érigé sur le lot 1 488 045 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir une unité de stationnement exigible dans le cadre du projet de transformation d'un garage en salle de jeux au sous-sol - Demande de permis 3002356254.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier  
appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

d'édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance jointe à la présente résolution exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 8780, rue Meunier, érigé sur le lot 1 488 045 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir une (1) unité de stationnement exigible dans le cadre du projet de transformation d'un garage en salle de jeux, au sous-sol.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1217747006

**CA21 09 0252**

**Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance afin d'autoriser l'installation de panneaux d'arrêts à diverses intersections de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance jointe à la présente résolution afin d'autoriser l'installation de panneaux d'arrêts à diverses intersections de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1218408005

---

**CA21 09 0253**

**Approuver la tenue de promotions commerciales en lien avec les événements Escales (SDC District central), Station Youville - Espace citoyen et Bouge (SDC Quartier Fleury Ouest), autoriser l'occupation temporaire du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances y autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques, l'utilisation de barbecues mobiles et l'installation de bannières.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'approuver la tenue de promotions commerciales en lien avec les événements Escales (SDC District central), Station Youville - Espace citoyen et Bouge (SDC Quartier Fleury Ouest), durant l'année 2021 sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et autoriser l'occupation du domaine public sur les sites, aux dates et aux heures identifiés au tableau des événements publics joint à la présente résolution;
2. d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;
3. d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;
4. d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8.2), l'ordonnance jointe à la présente résolution autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;
5. d'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521) l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant sur l'installation de bannières sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1211388012

---

**CA21 09 0254**

**Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser la démolition du bâtiment existant portant le numéro 2510, rue De Salaberry et la construction d'un nouveau bâtiment à des fins de poste d'essence - Lot 3 881 956 du cadastre du Québec - Zone 1136.**

Considérant que, conformément aux arrêtés ministériels en vigueur du ministère de la Santé et des Services sociaux, le second projet de résolution CA21 09 0214 a été soumis à une procédure de demandes écrites d'approbation référendaire de 8 jours, soit du 29 juillet au 6 août 2021 inclusivement, et qu'un avis public invitant les personnes intéressées à déposer une demande a été diffusé le 29 juillet 2021;

Considérant qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été reçue lors de cette procédure;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 40.1 (taux d'implantation minimal), 347 (localisation des distributeurs de carburant), 418.2 (taux de verdissement minimal), 456 (superficie maximale d'affichage pour un bâtiment dont la façade occupe moins de 60 % de la largeur du terrain) et 572 (localisation d'une aire de stationnement) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 3 881 956 du cadastre du Québec et portant le numéro 2510, rue De Salaberry, l'autorisation de démolir le bâtiment existant, de construire un nouveau bâtiment destiné à des fins de poste d'essence et d'aménager le terrain aux conditions suivantes :

1. la hauteur et l'implantation du bâtiment, l'implantation de la marquise, l'aménagement du site incluant la localisation et le nombre maximum d'espaces de stationnement, la localisation de l'enseigne au sol, du conteneur à déchets et des autres éléments ponctuels ainsi que la localisation et la largeur des entrées charretières doivent être conformes aux plans de l'annexe A;
2. l'aménagement paysager végétal et minéral de l'emplacement doit être conforme aux plans de l'annexe A. Les végétaux prévus doivent être entretenus et remplacés au besoin afin de maintenir un caractère végétal sain;
3. les murs extérieurs du bâtiment doivent être conformes aux élévations montrées sur les plans de l'annexe A;
4. la marquise doit être conforme aux plans de l'annexe B;
5. la localisation et la superficie maximale des enseignes doivent être conformes aux plans de l'annexe B.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 60 mois suivant son entrée en vigueur. Les travaux d'aménagement paysager doivent être terminés au plus tard 12 mois suivant le parachèvement des travaux de construction.

Si un de ces délais n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

---

**ANNEXE A**

Plans d'architecture (7 pages) préparés par la firme ppu, Urbanistes-conseils, datés printemps 2021, et estampillés par la Division urbanisme, permis et inspections le 18 mai 2021

**ANNEXE B**

Plans des enseignes (6 pages) portant le numéro de dossier MC5-59003F, préparés par Pattison Sign Group, datés du 22 septembre 2020 et du 23 avril 2021, révisés le 14 mai 2021, et estampillés par la Division urbanisme, permis et inspections le 18 mai 2021

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

40.04 1211066007

---



**CA21 09 0255**

**Déposer le rapport de la consultation écrite relatif à l'immeuble portant le numéro 9300, rue Meilleur - Lots 1 488 773, 1 490 014, 3 806 763, 3 806 764, 3 806 765 et 3 806 766 du cadastre du Québec.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

de déposer le rapport de la consultation écrite concernant le premier projet de résolution CA21 09 0215 visant à autoriser la démolition du bâtiment existant portant le numéro 9300, rue Meilleur et la construction d'un complexe résidentiel et commercial sur l'emplacement localisé à l'angle nord-ouest des rues Chabanel et Meilleur - Lots 1 488 773, 1 490 014, 3 806 763, 3 806 764, 3 806 765 et 3 806 766 du cadastre du Québec - Zone 1285.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

40.05A 1211066002

---

**CA21 09 0256**

**Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un second projet de résolution visant à autoriser la démolition du bâtiment existant portant le numéro 9300, rue Meilleur et la construction d'un complexe résidentiel et commercial sur l'emplacement localisé à l'angle nord-ouest des rues Chabanel et Meilleur - Lots 1 488 773, 1 490 014, 3 806 763, 3 806 764, 3 806 765 et 3 806 766 du cadastre du Québec - Zone 1285.**

Vu les arrêtés ministériels en vigueur du ministère de la Santé et des Services sociaux, le premier projet de résolution CA21 09 0215 a été soumis à une procédure de consultation écrite de 15 jours, soit du 28 juillet au 12 août 2021 inclusivement, laquelle a été annoncée par un avis public le 28 juillet 2021 ;

Considérant le dépôt du rapport de la consultation écrite à la présente séance;

Considérant que le conseil d'arrondissement autorise la poursuite du processus d'adoption du présent projet de résolution;

Considérant que le document intitulé Engagement de développement, lequel est joint au dossier décisionnel, doit être signé par le promoteur avant l'adoption de la résolution finale;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 12.3 (hauteur maximale), 12.4 (hauteur minimale), 21.1 (hauteur maximale de la terrasse au toit), 22 (usage et hauteur maximale de la construction hors toit), 23 (hauteur maximale de la construction hors toit pour un nouveau bâtiment), 33 (impacts éoliens), 50.1 (marges latérales gauche et droite) 87.2 (retraits pour la terrasse au toit et la construction hors toit), 132.2 (usages), 158 (superficie maximale d'un atelier d'artiste dans un logement), 167 (opérations du commerce à l'extérieur du bâtiment), 192 (superficies maximales des commerces), 234 (superficie maximale d'un espace habitable dans un atelier d'artiste), 335.1 8e item (saillie maximale par rapport au mur de façade), 343 (saillies au-dessus du domaine public), 353 (usage de café-terrasse), 354 (superficie maximale du café-terrasse) et 543 (unité de chargement) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un second projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement situé sur les lots 1 488 773, 1 490 014 et 3 806 763 à 3 806 766 du cadastre du Québec, portant le numéro 9300, rue Meilleur, l'autorisation de démolir le bâtiment existant, de construire un complexe résidentiel et commercial, et d'aménager le terrain aux conditions suivantes :

1. la construction, l'agrandissement et l'implantation du bâtiment ainsi que l'aménagement paysager doivent être substantiellement conformes aux plans de l'annexe A;
2. l'émission des permis de construction, d'agrandissement et d'enseignes est assujettie à un PIIA (plan d'implantation et d'intégration architecturale) en vertu du Titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274);

3. le nombre maximal de logements sur le site ne doit pas dépasser 1300;
4. la hauteur maximale hors-tout du bâtiment ne doit pas excéder 54 mètres;
5. les usages de la catégorie C.4 A sont autorisés sur le site;
6. la planification, l'achat d'équipement, la collecte et la gestion des matières résiduelles devront respecter les modalités et les paramètres des documents joints en annexe B, incluant le bâtiment abritant les logements communautaires qui devront partager le socle « A ».

Les travaux de construction autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 120 mois suivant son entrée en vigueur. Les travaux de démolition du bâtiment existant sis au 9300, rue Meilleur doivent être complétés dans les 24 mois suivant la date de l'émission du permis de construction du premier bâtiment (bâtiment A). Les travaux d'aménagement paysager doivent être terminés au plus tard 12 mois suivant le parachèvement des travaux de construction.

Si un de ces délais n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

---

#### ANNEXE A

Plan d'implantation portant le numéro de dossier 20-C25 (1 plan) préparé par M. Éric Huot, architecte, daté du 10 février 2021, révisé le 17 mai 2021 et estampillé par la Division urbanisme, permis et inspections le 18 mai 2021

Concept architectural (46 pages) préparé par GeigerHuot, architectes, révisé le 21 juin 2021, et estampillé par la Division urbanisme, permis et inspections le 21 juin 2021

Concept d'architecture de paysage (32 pages), préparé par VERSION PAYSAGE, architectes paysagistes, daté de mai 2021, et estampillé par la Division urbanisme, permis et inspections le 18 mai 2021

Concept de plantation (1 page), préparé par VERSION PAYSAGE, architectes paysagistes, daté du 17 mai 2021, et estampillé par la Division urbanisme, permis et inspections le 18 mai 2021

---

#### ANNEXE B

Planification de la gestion des matières résiduelles (33 pages), préparée par la firme Chamard stratégies environnementales, datée du 14 mai 2021 et estampillée par la Division urbanisme, permis et inspections le 31 mai 2021

Description du processus de gestion des matières résiduelles (7 pages), préparée par M. Mathieu Painchaud-April, Directeur des services aux entreprises de la firme Chamard stratégies environnementales, datée du 18 juin 2021 et estampillée par la Division urbanisme, permis et inspections le 21 juin 2021

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05B 1211066002

---

#### CA21 09 0257

**Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un projet de résolution visant à autoriser l'installation d'enseignes sur l'immeuble portant le numéro 5780, boulevard Gouin Ouest - Lot 1 435 193 du cadastre du Québec - Zone 1069.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré l'article 473 (enseignes à message variable) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 1 435 193 du cadastre du Québec et portant le numéro 5780, boulevard Gouin Ouest, l'autorisation d'installer des enseignes et d'aménager le terrain aux conditions suivantes :

- l'affichage proposé doit être conforme aux plans de l'annexe A;
- l'aménagement paysager de l'emplacement doit être conforme au plan de l'annexe B. Les végétaux prévus doivent être entretenus et remplacés au besoin afin de maintenir un caractère végétal sain;
- les messages clignotants, en mouvement ou de type vidéo, sont interdits. Les messages doivent demeurer fixes pour une durée minimale d'environ 8 secondes. Aucune animation, ni mouvement ou variation dans l'intensité lumineuse n'est permise dans le message ni dans la transition entre les messages.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 60 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

---

#### ANNEXE A

Plans des enseignes préparés par la compagnie PRIDE SIGNS datés du 5 janvier 2021 et du 14 janvier 2021 (6 pages) et par THE TDL GROUP CORPORATION numéroté SK-5 (1 page) et estampillés par la Division urbanisme, permis et inspections le 18 août 2021

#### ANNEXE B

Plan d'aménagement paysager préparé par la firme BC2, daté du 27 février 2014, et estampillé par la Division urbanisme, permis et inspections le 18 août 2021

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1211066015

---

#### CA21 09 0258

**Adopter un Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2021 (RCA20 09009), afin d'abolir les frais de retard pour les abonnés des bibliothèques de Montréal à compter du 6 octobre 2021.**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 5 juillet 2021;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 5 juillet 2021;

Considérant qu'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis son dépôt;

Considérant que l'objet du règlement est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2021 (RCA20 09009), afin d'abolir les frais de retard pour les abonnés des bibliothèques de Montréal à compter du 6 octobre 2021 (RCA20 09009-2).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1204040008

**CA21 09 0259**

**Autoriser l'amnistie des frais de retard des abonnés aux Bibliothèques de Montréal en date du 6 octobre 2021.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'autoriser l'amnistie des frais de retard des abonnés aux Bibliothèques de Montréal en date du 6 octobre 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1213060018

---

**CA21 09 0260**

**Déposer le rapport de la consultation écrite relatif au premier projet de règlement 01-274-53 modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274).**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

de déposer le rapport de la consultation écrite relatif au premier projet de règlement 01-274-53 modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), afin de corriger des lacunes observées à l'application de la réglementation, notamment au niveau de la plantation, de l'entretien, de la protection et de l'abattage des arbres

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09A 1211066003

---

**CA21 09 0261**

**Adopter un second projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin de corriger des lacunes observées à l'application de la réglementation, notamment au niveau de la plantation, de l'entretien, de la protection et de l'abattage des arbres (01-274-53).**

Vu les arrêtés ministériels en vigueur du ministère de la Santé et des Services sociaux, le premier projet de règlement 01-274-53 a été soumis à une procédure de consultation écrite de 15 jours, soit du 12 au 27 mai 2021, laquelle a été annoncée par un avis public le 12 mai 2021;

Considérant le dépôt du rapport de la consultation écrite à la présente séance;

Considérant que le conseil d'arrondissement autorise la poursuite du processus d'adoption du présent projet de règlement;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'adopter un second projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin de corriger des lacunes observées à l'application de la réglementation, notamment au niveau de la plantation, de l'entretien, de la protection et de l'abattage des arbres (01-274-53).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09B 1211066003

---

**CA21 09 0262**

**Retirer l'avis de motion donné le 5 juillet 2021 par la mairesse Émilie Thuillier en vue de l'adoption d'un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin de rendre obligatoire les usages commerciaux au rez-de-chaussée des bâtiments sur la rue Lajeunesse au sud de la rue Sauvé - Zone 1378.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

de retirer l'avis de motion donné le 5 juillet 2021 par la mairesse Émilie Thuillier en vue de l'adoption d'un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin de rendre obligatoire les usages commerciaux au rez-de-chaussée des bâtiments sur la rue Lajeunesse au sud de la rue Sauvé - Zone 1378 (01-274-54).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10 1211066014

---

**CA21 09 0263**

**Avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin de rendre obligatoire les usages commerciaux au rez-de-chaussée des bâtiments du côté Est de la rue Lajeunesse entre les rues de Louvain Est et Legendre Est - Zone 1378.**

Avis de motion est donné par la mairesse Émilie Thuillier qu'il sera présenté pour adoption, lors de la prochaine séance, un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), afin de rendre obligatoire les usages commerciaux au rez-de-chaussée des bâtiments du côté Est de la rue Lajeunesse entre les rues de Louvain Est et Legendre Est (zone 1378).

40.11A 1211066016

---

**CA21 09 0264**

**Adopter un premier projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin de rendre obligatoire les usages commerciaux au rez-de-chaussée des bâtiments du côté Est de la rue Lajeunesse entre les rues de Louvain Est et Legendre Est - Zone 1378.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

d'adopter un premier projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), afin de rendre obligatoire les usages commerciaux au rez-de-chaussée des bâtiments du côté Est de la rue Lajeunesse entre les rues de Louvain Est et Legendre Est - Zone 1378 (01-274-55).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.11B 1211066016

---

**CA21 09 0265**

**Avis de motion et dépôt du projet de règlement intitulé Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1) de l'ancienne Ville de Montréal à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, afin d'encadrer les occupations permanentes du domaine public.**

Avis de motion est donné par la mairesse Émilie Thuillier de l'inscription, pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M.,c. O-0.1) de l'ancienne Ville de Montréal à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville », afin d'encadrer les occupations permanentes du domaine public, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.12 1216492003

---

**CA21 09 0266**

**Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance afin d'autoriser l'installation de panneaux d'arrêts à diverses intersections de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance jointe à la présente résolution afin d'autoriser l'installation de panneaux d'arrêts à diverses intersections de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.13

---

**CA21 09 0267**

**Désigner le conseiller Jérôme Normand à titre de maire suppléant de l'arrondissement pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2021 jusqu'à l'assermentation des membres du nouveau conseil d'arrondissement.**

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

de désigner le conseiller Jérôme Normand à titre de maire suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2021 jusqu'à l'assermentation des membres du nouveau conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1214212004

---

**CA21 09 0268**

**Motion visant l'abolition du permis de neige.**

Attendu que l'obligation d'obtenir un permis annuel pour pouvoir déposer la neige du domaine privé sur la voie publique a été instaurée par règlement dans l'arrondissement en septembre 2019;

Attendu que, pour se doter de ce permis, les citoyennes et citoyens doivent déboursier des frais de 50 \$ pour les bâtiments de quatre logements et moins et pour les autres, 8,50 \$ le mètre carré de surface déneigée;

Attendu que très peu de citoyennes et citoyens se sont dotés de ce permis et alors que nombreux sont celles et ceux qui continuent de déposer la neige du domaine privé sur le domaine public, et ce, sans frais;

Attendu qu'il y a eu une baisse du nombre total de permis de neige résidentiels octroyés entre 2019-2020 et 2020-2021 et que près de 700 personnes ayant soumis une demande de permis en 2019-2020 ne l'ont pas soumise à nouveau en 2020-2021;

Attendu que, malgré l'embauche de trois inspecteurs supplémentaires à cet effet, le nombre d'inspecteurs sur le territoire est toujours largement insuffisant pour veiller à l'application efficace et équitable pour tous dudit règlement;

Attendu que, dans sa forme actuelle, le permis est en fait une taxe neige régressive puisque le prix est le même, peu importe la dimension de l'entrée ou la valeur de la maison y étant attachée;

Attendu que, malgré les modifications régulières à cette section du Règlement sur le déneigement et l'enlèvement de la neige (RCA10 09010), le permis demeure mal adapté à la réalité terrain, notamment pour les citoyennes et les citoyens qui ont des stationnements en ruelles;

Attendu que la mise en place d'un permis obligatoire n'a pas répondu à l'objectif visé lors de la modification du Règlement, soit de mieux contrôler le dépôt de la neige du domaine privé sur le domaine public;

Attendu que l'arrondissement a reçu de nombreuses plaintes citoyennes face à ce permis depuis son instauration;

Il est proposé par le conseiller Hadrien Parizeau

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

Que l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville modifie le Règlement sur le déneigement et l'enlèvement de la neige (RCA10 09010) en vue d'abolir l'obligation d'obtenir un permis de neige, et ce, lors du prochain conseil d'arrondissement.

---

Un débat s'engage.

---

La conseillère Effie Giannou et le conseiller Hadrien Parizeau votent en faveur de la proposition.

La mairesse Émilie Thuillier, la conseillère Nathalie Goulet et le conseiller Jérôme Normand votent contre la proposition.

LA PROPOSITION EST REJETÉE À LA MAJORITÉ

65.01

---

## **CA21 09 0269**

### **Motion pour la reconnaissance de la contribution des clubs d'aînés locaux pour lutter contre l'isolement de leurs membres pendant la pandémie de COVID-19.**

Attendu que près d'une personne sur cinq dans l'arrondissement est âgée de 65 ans et plus;

Attendu que les clubs d'aînés locaux contribuent grandement à la qualité de vie des personnes âgées dans notre quartier;

Attendu que la pandémie de la COVID-19 a fait croître le sentiment d'isolement de nombreux aînés;

Attendu que, malgré la suspension de leurs activités en présentiel, les clubs d'âge d'or ont joué un rôle primordial pour briser l'isolement des personnes âgées pendant la pandémie, que ce soit par la mise en place de chaînes d'appels, de systèmes de prêt de livre, ou par la confection de masques distribués aux plus démunis et aux organismes locaux;

Il est proposé par la conseillère Effie Giannou

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau  
la mairesse Émilie Thuillier,  
la conseillère Nathalie Goulet,  
le conseiller Jérôme Normand

et résolu

Que l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville reconnaisse la contribution des clubs d'aînés locaux pour lutter contre l'isolement de ses membres pendant la pandémie de COVID-19;

Que cette motion soit envoyée aux différents clubs d'aînés de l'arrondissement à l'occasion de la Journée internationale des aînés le 1<sup>er</sup> octobre prochain et qu'une signature du livre d'or soit organisée avec ces derniers lorsque la quatrième vague sera passée et que le contexte sanitaire le permettra.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

65.02

---

### Affaires nouvelles

Aucun document

70.01

---

### Levée de la séance

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du mardi 7 septembre 2021 est levée à 21 h 25.

70.02

---

Émilie Thuillier (S)

---

Mairesse d'arrondissement

Chantal Châteauvert (S)

---

Secrétaire d'arrondissement